



Denonciation de saisie-attribution

Par **Patrice TRENEY**, le **24/08/2018** à **12:39**

Bonjour Maître,
j'ai un acte de saisie-attribution pour le compte du RSI
pour une société que j'ai créé mais dont je n'ai jamais eu d'activité .Suite à certain problème
financier je ne l'ai pas cloturé.L'huissier en charge nous a bloqué notre compte joint alors
même que les rémunérations de mon épouse y sont versées sans en plus lui donner d'acte
seul moi en ai eu. Pour parer au plus rapide j'ai fais un acquiessement dont un mois et demi
après la somme est toujours bloquée en me renseignant sur le net j'ai vu que normalement le
compte était insaisissable puis-je encore avoir un recours envers l'huissier qui me certifie qu'il
peut sans problème saisir un compte-joint?
Merci d'avance pour votre réponse